



2024-2025



[instagram.com/residencesjeunesquimper/](https://www.instagram.com/residencesjeunesquimper/) Abonnez-vous, on vous attend

## Résidence Ti Ar Menez Studio T1 de 21 m<sup>2</sup>

Résidence réservée exclusivement aux 18-29 ans

Les contrats sont établis pour 12 mois (**1<sup>ère</sup> échéance début août 2024**)

Niveau du logement	N-1	RDC	1 <sup>er</sup> étage
Loyer brut	269.00 €	269.00 €	269.00 €
Charges *	146.00 €	146.00 €	146.00 €
Assurance logement, internet	22.00 €	22.00 €	22.00 €
Remise ou supplément étage	- 20.00 €	0.00 €	+ 20.00 €
<b>LOYER (TOUTES CHARGES COMPRISES)</b>	<b>417.00 €</b>	<b>437.00 €</b>	<b>457.00 €</b>
Déduction APL étudiant non boursier *	175.00 €	175.00 €	175.00 €
<b>NET A PAYER</b>	<b>242.00 €</b>	<b>262.00 €</b>	<b>282.00 €</b>

\*APL pour un étudiant boursier : 224.00€ barème CAF en vigueur en janvier 2024, susceptible de variation

Les logements sont conventionnés APL. Tous les locataires ont le droit à cette aide quels que soient les revenus des familles : les revenus à déclarer à la CAF sont ceux de l'étudiant.

Des professionnels à l'écoute sont présents toute l'année sur le site dont un Homme de maintenance pour les réparations incombant au locataire (hors changement des ampoules et néons)

Des moments de détente et des activités de loisirs vous seront proposés tout au long de l'année.

### Des services pour les locataires :



Logement handicapé



Surveillance de nuit



Parking privé



Digicode



Connexion WIFI



Photocopieur



Poste informatique



Buanderie



Aire pique-nique



Local deux roues



Barbecue



Jeux

### \*Détails des charges mensuelles :

Les fluides : eau, gaz, électricité

L'administratif : téléphone, timbres, fourniture, le petit matériel

La maintenance, les fournitures, les entreprises extérieures

Une partie des salaires, charges sociales, formation professionnelle

Les prestataires : espaces verts, surveillance de nuit, matériel de sécurité

Les services inclus : ménage des communs, maintenance informatique, location du photocopieur

Les impôts et taxes

⚠ Si le studio venait à être occupé par une seconde personne, les charges seraient réévaluées.

⚠ **Reste à votre charge : l'adhésion de 6 € à l'association facturée sur le premier avis d'échéance.**